



Note de présentation générale relative au projet de loi cadre portant réforme fiscale

Le projet de loi-cadre vise à améliorer le système fiscal et à établir les principes généraux du droit fiscal marocain, issus des recommandations des assises nationales sur l'équité fiscale, tenues les 03 et 04 mai 2019, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste.

Il y a lieu de préciser que ce projet, qui retrace les orientations stratégiques de l'État en matière de développement et de modernisation du système fiscal, est le résultat d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, exprimant ainsi la volonté et l'engagement collectifs pour adapter notre système fiscal aux évolutions et transformations profondes que connaît la structure économique sur le plan national et international et aux enjeux qui y sont associés.

L'objectif principal visé est de mettre en place un cadre de référence qui fixe les fondements d'une politique fiscale clairement définie, basée sur un système plus équitable, cohérent, efficace, compétitif et transparent susceptible de créer les conditions favorables à l'investissement et à l'accélération du processus de développement économique de notre pays, ainsi que pour la mobilisation efficiente et constante des ressources nécessaires pour le financement des politiques sociales et des programmes de développement régional et local.

Ainsi, le projet de loi-cadre constitue une feuille de route qui encadre la politique de l'État dans le domaine fiscal, basée sur une approche globale et multidimensionnelle, de manière à garantir la convergence des politiques publiques et des actions menées pour un développement économique et social inclusif.

Ce projet comprend les objectifs fondamentaux de la réforme fiscale projetée, les mécanismes de sa mise en œuvre et les règles de bonne gouvernance, en conformité avec les dispositions de la Constitution, notamment celles se rapportant à la contribution de tous à la prise en charge des dépenses publiques selon leurs moyens et leurs facultés contributives de manière solidaire et proportionnelle.

Les objectifs du projet de loi-cadre s'articulent autour des grands axes suivants :



- l'incitation à l'investissement productif, créateur de valeur ajoutée et d'emploi ;
- la réduction des inégalités pour renforcer la justice et la cohésion sociale ;
- le développement territorial et la consolidation de la justice spatiale ;
- la consécration de la bonne gouvernance et le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration fiscale ;
- la consolidation de la confiance avec les usagers ;
- l'ouverture sur les bonnes pratiques internationales dans le domaine fiscal.

Ledit projet définit également les mécanismes qui seront progressivement adoptés pour atteindre ces objectifs.

Il est à noter que le projet comprend également des dispositions particulières qui consacrent le caractère global pour le développement et la réforme du système fiscal en prévoyant deux axes principaux :

- la réforme de la fiscalité des collectivités territoriales qui constitue une composante essentielle de notre système fiscal, afin de la simplifier et l'adapter avec les impôts de l'Etat ;
- l'institution des mesures appropriées à même d'assurer la rationalisation et la simplification des règles d'assiette et de recouvrement relatives aux taxes parafiscales ainsi qu'aux droits et taxes perçus au profit de l'Etat prévus par des textes législatifs ou réglementaires.

